

des vols directs fréquents, à la plupart des grands centres d'Amérique du Nord et d'Europe.

Montréal est un emplacement commode pour d'autres raisons. Presque tous les pays étrangers ont une représentation permanente à moins de deux heures. La ville abrite près de 80 consulats et 60 représentants permanents à l'OACI. À deux heures de route ou de train se trouvent plus de 130 missions diplomatiques à Ottawa, la capitale du Canada. Montréal est à environ une heure d'avion de New York et de Washington.

LE CANADA - L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Autant Montréal a des avantages pratiques à offrir comme siège du Secrétariat, autant le Canada se signale par son action vigoureuse en faveur de la biodiversité.

Vingt-quatre p. 100 des terres humides, 20 p. 100 de l'eau douce et 10 p. 100 des forêts productives du monde se trouvent au Canada. Un quart des régions sauvages de la planète sont au Canada. Pour préserver ce patrimoine, nous respectons nos engagements en

matière de diversité biologique. Le Canada a été le premier pays industrialisé à signer et à ratifier la Convention sur la diversité biologique; cet engagement s'est traduit par une stratégie canadienne sur la biodiversité. Les gouvernements protègent une plus grande part des régions naturelles du Canada et renforcent leurs politiques dans ce domaine. Ces efforts englobent aussi les secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de l'industrie.

Le Canada reconnaît les traditions ancestrales des peuples autochtones, vivant en harmonie avec leur environnement. Plusieurs communautés autochtones ont maintenant une influence substantielle ou un contrôle sur la gestion de la faune et sont des partenaires à part entière de la stratégie canadienne sur la biodiversité.

Montréal est la deuxième plus grande ville francophone du monde. Le gouvernement du Québec a formellement adopté les principes et les dispositions de la Convention et a instauré sa propre stratégie sur la biodiversité. Il a amélioré un grand nombre de ses politiques et de ses pratiques environnementales afin de mieux protéger la biodiversité. Par exemple, les zones de protection des espèces sauvages au Québec

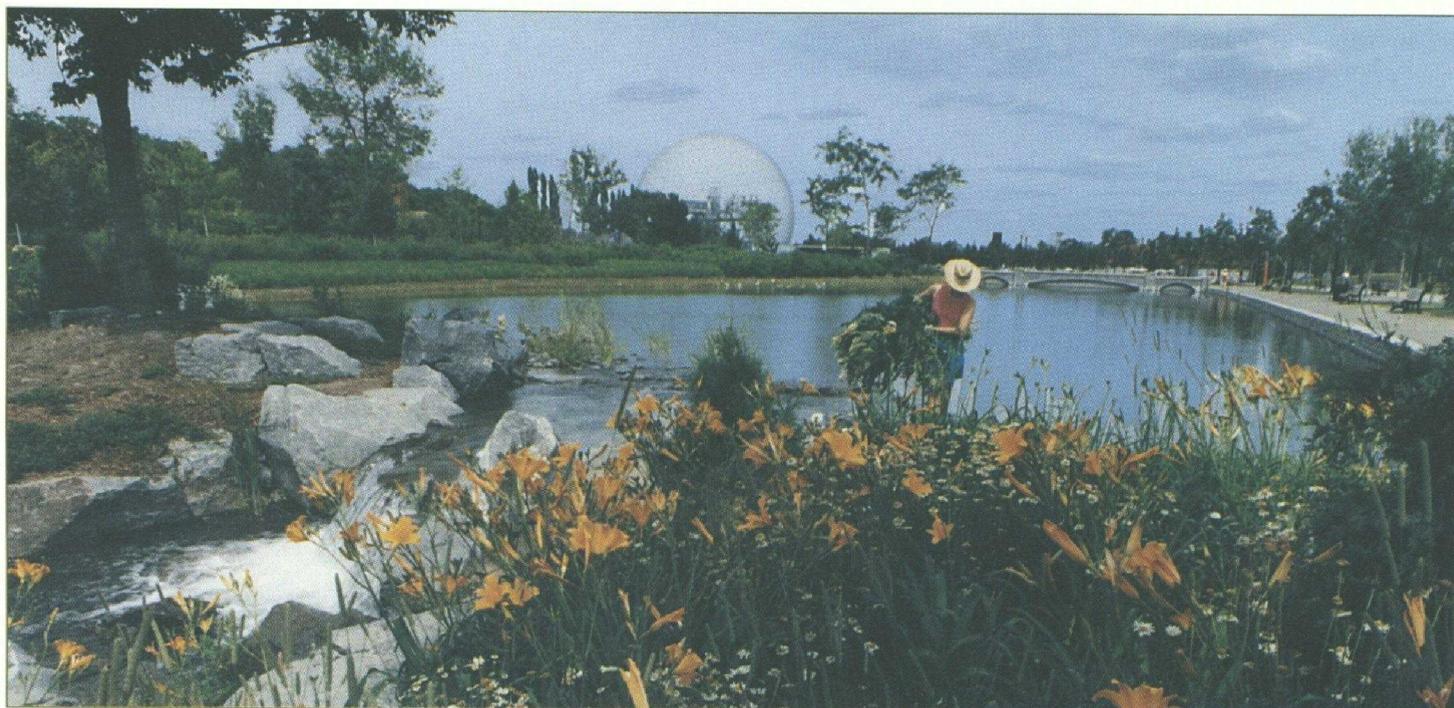
occupent une superficie supérieure à celle de la Suisse.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

La participation du Canada à la protection des espèces sauvages remonte au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, le Canada participe aux efforts de la communauté internationale pour mettre en application la Convention sur la diversité biologique.

Le Canada partage amplement son savoir-faire dans le domaine de la biodiversité avec les pays en développement. **Depuis 1991, 210 millions \$ CAN de son aide officielle au développement ont été consacrés à la réalisation des objectifs de la Convention.**

Des projets canadiens appuient les gouvernements, les communautés et les organismes qui prennent des mesures pour appliquer les priorités de la biodiversité. Les gouvernements au Canada partagent leur savoir-faire avec les pays en développement dans les domaines de l'évaluation économique, l'impact sur l'environnement, les zones protégées, la prévention de la pollution et la gérance locale. 🍁



Bassin de filtration dans le Parc des Îles. Photographies : Ville de Montréal.